

# Le b.a.-ba du Marché Volontaire de Carbone



**Chapitre 6 :**  
**Qu'est-ce qui fait  
qu'un crédit carbone  
est de haute  
qualité ?**

## Chapitre 6 : Qu'est-ce qui fait qu'un crédit carbone est de haute qualité ?

Les **crédits carbone** de haute qualité représentent avec précision les avantages climatiques et autres avantages socio-environnementaux. Ils sont le résultat de décisions éclairées prises lors de la conception et de la mise en œuvre des activités sur le marché volontaire du carbone (MVC) conformément aux directives de **standards de certification de réduction des émissions** réputés et aux **règlements du pays hôte**. Les réductions ou absorptions d'émissions de gaz à effet de serre (GES) représentées par des crédits carbone de haute qualité sont quantifiées avec prudence. Elles reposent sur des bases de référence crédibles, sur l'assurance de l'additionnalité, sur la prévention des fuites et sur la permanence. Bien souvent, les crédits de qualité supérieure bénéficient de prix plus élevés.

---

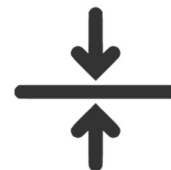
### Quelles sont les caractéristiques des crédits carbone de haute qualité ?

---

La qualité d'un crédit carbone repose sur l'intégrité de l'activité qui l'a généré et, souvent, sur les avantages sociaux ou environnementaux que cette activité a procurés au-delà de l'évitement ou de l'absorption des GES.



**La quantification prudente** des émissions signifie que les développeuses et développeurs d'activités sur le MVC se fondent sur des estimations basses pour le nombre de crédits ou les autres avantages procurés par l'activité et sur des estimations élevées pour les échecs ou les risques possibles. Les différents types d'activités sur le MVC varient en termes de certitude et de risque. Cette variation se reflète dans les protocoles de mesure, notification, vérification et validation établis par les **standards de certification de réduction des émissions**.



**Les bases de référence crédibles** donnent une estimation prudente des tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (t CO<sub>2</sub> éq) qui auraient été émises ou éliminées de l'atmosphère en l'absence de l'activité sur le MVC. Le but est de

garantir que chaque crédit carbone représente au moins une tonne d'émissions de GES évitées ou absorbées. En effet, des bases de référence gonflées entraînent une surestimation des avantages climatiques associés aux activités sur le MVC, avec pour effet des crédits carbone correspondant à moins d'une t CO<sub>2</sub> éq.



### **L'assurance de l'additionnalité**

signifie qu'il est fort probable que les réductions et les absorptions d'émissions de GES associées à un crédit carbone n'aient pas eu lieu sans les mesures incitatives ou les ressources procurées par la vente de réductions et d'absorptions d'émissions certifiées. Il est difficile de démontrer et de vérifier l'additionnalité, car il n'est pas possible de déterminer avec exactitude comment les financements, la technologie, les lois ou les pratiques locales auraient évolué dans un scénario contrefactuel où l'activité sur le MVC n'aurait pas eu lieu.



### **La prévention et la comptabilisation des fuites**

garantissent qu'une activité sur le MVC évite les émissions de GES au lieu de simplement les déplacer. Des fuites se produisent dans tous les secteurs et à tous les niveaux de mise en œuvre. On parle de fuite primaire lorsqu'une activité sur le MVC provoque le déplacement des facteurs d'émissions de GES et non l'arrêt de l'émission. On parle de fuite secondaire si une activité sur le MVC encourage par inadvertance l'augmentation des activités émettrices de GES, par exemple en modifiant l'offre et la demande de terres, de produits et de services.

Il convient d'éviter les fuites en gérant, quantifiant, comptabilisant et compensant les déplacements, car les bonnes pratiques varient d'un type d'activité sur le MVC à l'autre. Les fuites primaires peuvent être maîtrisées en grande partie par des activités qui prévoient l'analyse et le traitement de leurs causes immédiates et des facteurs sous-jacents. Les grandes régions comptables, comme les programmes juridictionnels, peuvent comptabiliser les fuites provenant de régions de projets particuliers. Les fuites secondaires sont plus complexes et difficiles à gérer. Les développeuses et

développeurs d'activités et les gouvernements peuvent modéliser les fuites possibles et diminuer les réductions ou les absorptions d'émissions obtenues par l'activité en partant du principe que des fuites se produiront forcément.



**La permanence** consiste à s'assurer que chaque crédit carbone généré représente un avantage climatique à long terme, souvent défini comme ayant une durée de 100 ans. La permanence est surtout pertinente pour les crédits qui correspondent à des absorptions de carbone par le biais de technologies de stockage du carbone ou de crédits fondés sur la nature. Les activités sur le MVC doivent atténuer le risque d'inversion des réductions ou des absorptions d'émissions de GES en raison de catastrophes naturelles, de changements climatiques, d'activités humaines ou d'autres événements entraînant à nouveau la libération du carbone stocké dans l'atmosphère.

Le risque d'impermanence est souvent géré au moyen de comptes tampons obligatoires. Les activités sur le MVC mettent de côté une partie des crédits qu'elles génèrent dans une réserve tampon, d'où des crédits sont soustraits pour compenser les inversions du

stockage du carbone. Les tampons d'impermanence sont communément utilisés au niveau du projet. Reste à examiner leur succès au niveau des programmes juridictionnels de la **REDD+** (la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et la conservation, la gestion durable et le renforcement des stocks de carbone forestiers), où des quantités beaucoup plus importantes d'inversions peuvent se produire et où la fonction d'assurance exercée par les tampons est plus complexe et difficile sur le plan politique.

---

### **Quelles sont les caractéristiques des activités sur le MVC qui génèrent des crédits de haute qualité ?**

---

Les activités sur le MVC qui génèrent des crédits carbone de haute qualité maximisent les avantages climatiques, socio-économiques et écologiques pour les personnes et les écosystèmes, en fonction du type et du secteur de l'activité. Ces activités nécessitent une bonne conception et un suivi adéquat, en conformité avec tous les critères des **standards de certification de réduction des émissions** et les politiques pertinentes. Elles devraient également procurer des avantages aux communautés locales. Les acheteuses et acheteurs peuvent être disposé-e-s à payer des prix plus élevés pour des crédits carbone qui non seulement

correspondent à des réductions ou des absorptions d'émissions réelles et additionnelles, mais qui présentent également des avantages pour les pays hôtes et les communautés locales.



### **L'alignement des politiques**

garantit que les activités sur le MVC s'inscrivent dans les priorités de politique sectorielle d'un pays. Les marchés du carbone peuvent concourir à la mise en œuvre des politiques et aider les gouvernements à atteindre leurs objectifs. La conception et la mise en œuvre des activités du MVC doivent respecter tous les critères sociaux et environnementaux du pays hôte, même quand la loi est appliquée avec une certaine souplesse.



**Les garanties** assurent que les activités sur le MVC ne provoquent pas de dommages sociaux et environnementaux. Elles prennent ainsi correctement en compte certaines questions, comme les droits des peuples autochtones et des communautés locales, la

participation sociale et la préservation des écosystèmes. **La loi du pays hôte** instaure ces garanties, qui sont complétées par des **standards de certification de réduction des émissions**.

Les garanties sociales exigent en général que les activités sur le MVC protègent les droits humains, évitent la discrimination et toute pratique illégale, respectent les institutions locales, assurent l'inclusivité des consultations et suivent un processus de consentement libre, informé et préalable (CLIP). Les garanties environnementales exigent que les activités protègent les écosystèmes intacts et à haute valeur de conservation et respectent toutes les réglementations environnementales pertinentes.



### **Un partage transparent et équitable des avantages**

garantit que les populations locales bénéficient des activités sur le MVC. Les communautés peuvent en tirer des avantages sous forme de paiements directs, d'amélioration des infrastructures, de services communautaires ou d'autres avantages non monétaires. Des accords efficaces de **partage des avantages** incitent les peuples autochtones et les communautés locales ainsi que les autres parties

prenantes locales à participer aux activités sur le MVC, le cas échéant. Le partage des avantages est particulièrement important pour les activités de **REDD+** et d'autres **types d'activités sur le MVC** menées à l'initiative des communautés (par exemple, les projets de cuisinière). Il est souvent formalisé par des accords entre les communautés et les développeuses et développeurs d'activités ou les gouvernements (dans le cas des programmes juridictionnels).



**Un effet transformateur durable** caractérise les activités sur le MVC qui orientent les pays hôtes vers des voies de développement à faibles émissions. Ce sont les grands programmes sectoriels ou juridictionnels qui ont le plus tendance à provoquer de profondes mutations des politiques. Les activités qui voient le développement de technologies et un renforcement des capacités engendrant des transformations, avec des répercussions au-delà des projets, peuvent tirer les ambitions climatiques des pays vers le haut et apporter des contributions nettes à **l'Accord de Paris**, même si les crédits sont **utilisés comme compensations**. Les développeuses et développeurs d'activités sur le

MVC peuvent rechercher de manière proactive des impacts socio-économiques et écologiques grâce à des activités qui contribuent au développement durable. Plusieurs **standards de certification de réduction des émissions** fournissent des labels ou des crédits pour certifier les contributions aux objectifs de développement durable ou d'autres avantages socio-environnementaux.

---

### **Comment les gouvernements peuvent-ils augmenter l'offre de crédits carbone de haute qualité ?**

---

**Les gouvernements peuvent aider les actrices et acteurs du MVC** à aligner leurs activités sur les politiques nationales en clarifiant les règles de participation au MVC dans leur pays et en indiquant où le financement issu de ce marché peut le mieux venir appuyer les politiques publiques. Les gouvernements peuvent clarifier **le régime foncier et la propriété foncière, les droits carbone** et les règles de **partage des avantages**, afin de favoriser un dialogue plus constructif et équitable avec les communautés locales. Ils peuvent également créer des environnements d'investissement stables qui assurent aux développeurs(euses) d'activités sur le MVC, aux investisseurs(euses) et aux bénéficiaires la permanence des résultats climatiques et socio-environnementaux.

---

## Lectures complémentaires

---

Broekhoff, D., Gillenwater, M., Colbert-Sangree, T., & Cage, P. (2019). *Securing Climate Benefit: A Guide to Using Carbon Offsets* (p. 59). Retrieved from [Offsetguide.org/pdf-download/](http://Offsetguide.org/pdf-download/)

Chagas, T., Galt, H., Lee, D., Neeff, T., & Streck, C. (2020). *A close look at the quality of REDD+ carbon credits*. Retrieved from <https://climatefocus.com/wp-content/uploads/2022/06/A-close-look-at-the-quality-of-REDD-carbon-credits-2020-V2.0.pdf>

Schneider, L., Healy, S., Fallasch, F., De León, F., Rambharos, M., Schallert, B., et al. (2020). *What Makes a High Quality Carbon Credit*.

Streck, C. (2021). *REDD+ and leakage: debunking myths and promoting integrated solutions*. *Climate Policy*, 21(6), 843–852.

---

## Remerciements

---

Auteures : Melaina Dyck, Charlotte Streck et Danick Trouwloon

Graphiste : Sara Cottle

Contributeurs et contributrices : Georg Hahn, Leo Mongendre, Laura Carolina Sepúlveda et Theda Vetter

Traduction en français : Laurence Echasserieu

Date de publication : octobre 2023

Le b.a.-ba du marché volontaire du carbone (Le b.a.-ba du MVC) est soutenu par la Climate and Land Use Alliance (CLUA). Les auteures remercient les réviseuses et réviseurs, ainsi que les partenaires qui ont généreusement contribué à ce b.a.-ba du MVC par leur savoir et leur expertise.